

# Police Borraine

**5 Bureaux de Proximité**

**Mais**

**1 Seul ESPRIT !**



## Concept

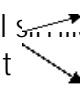

Notre police est composée d'une fonctionnalité appelée police de proximité à laquelle j'accorde beaucoup d'importance.

Ce sont 5 bureaux de proximité qui comptabilisent :

- 5 Calog

- 35 Auxiliaires
- 60 Inspecteurs de police
- 5 Inspecteurs principaux
- 5 Commissaires de police
- 35 Inspecteurs de quartiers
- 25 Apostilleurs/plantons

Donc un TOTAL de 110 personnes affectées aux bureaux de quartier.  
Ce qui prouve que le travail de proximité est plus qu'important!

Nous allons nous attacher à entrevoir un travail  dans les 5 commissariats de proximité de notre zone. Le fonctionnement  ces bureaux s'articule autour de 60 Inspecteurs de police répartis en policiers de proximité et d'apostilleurs. Ils ont des tâches différentes mais la communication doit primer entre tous ces fonctionnaires.

## REFLEXIONS

Pour pouvoir assurer d'une façon adéquate ses missions de proximité, la police locale a recours à son pion majeur : **l'Inspecteur de quartier**.

Celui-ci est un visage familier au sein de la commune. Il est essentiellement investi d'une fonction de liaison entre l'institution policière, la population et les administrations communales.

Par sa présence rassurante sur le terrain et sa bonne connaissance de l'environnement local, l'Inspecteur de quartier est la personne la plus indiquée pour répondre aux demandes et aux besoins de la population.

## PONCTUALITE

- Prestation

## RIGUEUR

- Exécution du travail
- Contrôler
- rendre des comptes
- vérifier

## QUALITE

- Amélioration du service

- Accueil
- Suivi donné
- PV - rédaction
- Elucidation
- Prévention

## CONTACT

Dehors - proche de la population

Marcel STAELEN  
Commissaire Divisionnaire  
Chef de Corps

## QUELS SONT LE ROLE ET LES MISSIONS DE L'INSPECTEUR DE QUARTIER ?

Aucun document consulté ne fournit une description précise du rôle de ce policier de quartier.

Cette difficulté à cerner son rôle semble résider dans le fait que le policier de quartier effectue un travail qui ne relève pas du domaine strictement policier. Ce travail comporte de multiples facettes. Il se situe à la fois sur les plans social, juridique et policier.

De plus, l'aspect prévention est fort présent.

Qualifié par certains Chefs de Corps de « bonne à tout faire », l'Inspecteur de quartier doit idéalement être l'intermédiaire privilégié entre la population et la police.

Pour ce faire, il doit s'intégrer dans le quartier, instaurer un climat de confiance avec les habitants et tendre à devenir leur confident. En fait, c'est le policier de base, proche du citoyen qui doit pouvoir régler les problèmes en conciliant les lois et les hommes. En réalité, il doit être connu de tous et surtout les connaître tous.

Sa mission s'articule autour de trois grands axes :

1. Rassembler le plus possible d'informations qui, communiquées aux instances supérieures, aident à la gestion des données et permettent ainsi d'aller au devant des problèmes.

Il s'agit de détecter les nids criminogènes, les personnes à risque et/ou les personnes socialement défavorisées qui courent un danger (problème de chauffage l'hiver, ...).

Le policier de quartier de par cette première mission est la « lorgnette » de la police sur le terrain, celui qui doit « TOUT » savoir sur le quartier.

2. Intervenir dans les conflits pour qu'ils se résolvent à la base et surtout à l'amiable. Il s'avère en effet que beaucoup de dossiers (problèmes de voisinage, de petite délinquance, ...) qui engorgent les services judiciaires et administratifs auraient pu être évités par un dialogue amenant des solutions. L'Inspecteur de quartier, en dialoguant avec les parties en conflit et en développant un contact, peut leur conseiller un arrangement à l'amiable et leur faire comprendre que c'est souvent le meilleur moyen de satisfaire au mieux les intérêts de chacun. Ceci évite des procédures longues et coûteuses mais, l'intérêt de son intervention très tôt dans un conflit de ce type consiste surtout à éviter que ne se détériorent les relations dans un quartier.

3. Etre le relais entre la population et les services spécialisés tels que les services sociaux communaux, les services d'aide aux victimes, ... Il doit expliquer à la

population les démarches à suivre et lui indiquer les institutions compétentes auxquelles elle peut s'adresser, ceci en vue d'un règlement rapide et efficace des problèmes. Il sera en permanence en possession d'un répertoire reprenant toutes les institutions communales (établissements scolaires, hôpitaux, C.P.A.S., refuge de femmes battues, ...) ainsi que les institutions provinciales et nationales qu'il est susceptible de contacter et de renseigner. Toutes les références utiles y figureront ainsi que les noms des personnes de contact.

Au vu de ce qui précède, il est clair que les interventions de l'Inspecteur de quartier devraient se distinguer fortement de celles des autres services de police dans le sens d'une action basée essentiellement sur le plan préventif, privilégiant l'aspect social et relationnel aux dépens du caractère répressif.

Néanmoins, sa mission s'inscrit dans le cadre de celle de tout policier, à savoir maintenir l'ordre et la justice.

Dès lors, là où l'action préventive est inopérante ou insuffisante, l'Inspecteur de quartier est tenu d'agir de manière répressive en verbalisant ou, dans certains cas, avoir recours à un collègue d'une autre section appelée soit « Intervention ou Proactivité/Roulage ».

C'est là une des principales difficultés de son métier : trouver le juste milieu entre énergie (répression) et douceur (conciliation).

Je le conçois même comme ayant à certains moments un rôle de public relation. Il temporisera notamment les tensions occasionnelles entre la population et les collègues du Service Intervention, de Proactivité/Roulage.

Comme nous l'avons vu, l'Inspecteur de quartier est censé être l'interlocuteur privilégié de la population. C'est pourquoi la fonction doit être confiée à quelqu'un de sociable, au caractère souple et ayant de bonnes qualités d'adaptation. Comme il sera appelé à travailler seul et qu'il jouira de beaucoup d'autonomie, le candidat doit absolument faire preuve d'une bonne discipline personnelle.

On désignera quelqu'un qui a quelques années de métier, bien que l'ancienneté ne soit pas un critère de valeur irréfutable. Il est important également, si pas capital, de choisir un policier de quartier sur base du volontariat.

Vu la diversité des situations rencontrées et selon les circonstances, il doit être à la fois capable d'agir comme n'importe quel policier mais aussi comme « assistant social »



## QUELLES SONT LES TACHES ASSUREES PAR CES INSPECTEURS DE QUARTIER ?

Les tâches confiées aux policiers de quartier sont multiples mais celles réalisées à la demande du Parquet ou des responsables du Corps de police constituent la majeure partie de leur travail.

C'est ainsi qu'ils traitent certains dossiers envoyés par le Parquet et ils sont en outre chargés du travail administratif qui découle de la vie de la commune. Toutefois la majorité des apostilles ainsi que les autres dossiers judiciaires (TPA) seront accomplis par les apostilleurs.

S'il est vrai que la remise et la rédaction de documents nécessitent un contact physique avec la population, il y a lieu toutefois d'être attentif dans ce domaine et de ne pas surcharger l'Inspecteur de quartier de dossiers, tant judiciaires qu'administratifs. Il pourra ainsi consacrer davantage de temps à la vie de son quartier.

C'est ici, qu'il est important d'être très vigilant. En effet, l'Inspecteur de quartier ne pourra assurer les trois grandes missions définies ci-avant, à savoir rassembler le plus d'informations possibles, gérer les conflits de voisinages et faire office de relais entre la population et tous les autres services quels qu'ils soient, que s'il est dégagé au maximum des contraintes rédactionnelles et des services spéciaux. C'est à ce prix que la qualité optimale de l'Inspecteur de quartier sera atteinte.

Par contre d'autres tâches sont bien normalement dévolues aux policiers de quartiers. Il s'agit de la gestion du trafic routier aux abords des établissements scolaires, marché public, événement sportif ou autre, ...

En assurant la circulation auprès d'une école de son quartier, il est en relation directe avec les enseignants, les parents et surtout les élèves.

Eduquer aux règles de circulation les parents et les sensibiliser aux risques qu'ils font encourir aux enfants et particulièrement les leurs, notamment lorsqu'ils viennent les rechercher à la sortie des écoles, est une des tâches importantes de ce policier.

Il signale aussi au service de circulation routière de l'Administration Communale (Sv mobilité) les problèmes de circulation qu'il rencontre dans son secteur. De par son ancrage local, et surtout grâce à la perception qu'il a des choses dans son quartier, il suggère des solutions pour y améliorer la sécurité routière.

Une série de tâches plus particulièrement liées à l'environnement lui incombent également avec, en particulier, le contrôle des permis de bâtir et la surveillance de la voie publique. Il renseigne les signaux routiers détériorés ainsi que les trottoirs et les chaussées en mauvais état. L'affichage illégal est également une priorité et sa réaction doit être immédiate avec à la clef un dossier judiciaire.

Il veille à ce qu'il n'y ait aucun déversement clandestin d'immondices et à ce que les chantiers de construction ou de travaux de voirie respectent les normes de sécurité (ex : containers).

Il s'attache à faire respecter la liberté et la facilité de passage en éduquant les automobilistes non respectueux du stationnement.

Pour bien connaître les citoyens qui vivent dans son quartier et créer ainsi ce que l'on appelle un cahier de quartier, livret essentiel reprenant tous les renseignements utiles et indispensables à une bonne maîtrise de son secteur, l'Inspecteur vérifie les changements d'adresse. Avisé d'un nouvel arrivant, il lui rendra visite, et, outre le fait de vérifier l'exactitude de l'information et de donner l'injonction d'inscription officielle à l'Administration Communale, il établira un premier contact, capital pour l'avenir ; connaître et se faire connaître est en fait sa première mission. Il remettra à cette occasion sa carte de visite reprenant sa photographie.



## LA REVISITE INFRACTIONNELLE

Informé de l'existence d'un crime ou d'un délit survenu dans son quartier quelques jours auparavant, méfait constaté par ses collègues du Service Intervention, l'Inspecteur de quartier procède à ce que l'on appelle une « REVISITE » de la victime. Sont pris en compte les vols dans les habitations, les vols avec violences ainsi que les vols dans et de véhicules. Ce nouveau contact avec la victime est suscité par le policier sur base d'un formulaire de visite post-infractionnelle confectionné par l'Appui au développement. Cette entrevue effectuée avec un peu de recul dans le temps permet de répondre du mieux possible aux besoins et questions posées par elle.

Outre le réconfort moral prodigué par son policier de quartier, la victime est très sensible à ce que ce dernier soit au courant et s'inquiète de l'issue des faits.

Le policier donne également des conseils de techno-prévention en dispensant des conseils de protection pour éviter que des faits semblables ne se reproduisent à l'avenir. Il confie à la victime une documentation traitant de la prévention des vols. Il remet toute l'information juridique nécessaire et particulièrement ce qui concerne l'indemnisation du dommage subi.

Il s'attache bien évidemment à recueillir auprès de la victime et du voisinage des éléments neufs qui, ajoutés à son excellente connaissance du milieu, seront susceptibles de résoudre l'énigme et d'identifier les auteurs (Info douce).

L'intervention de l'Inspecteur de quartier dans ce domaine permet de diminuer le sentiment subjectif d'insécurité et tend indéniablement à augmenter le taux d'élucidation de certains méfaits.

Cette rencontre est d'autant plus aisée que beaucoup de personnes accordent une grande importance à la police et exigent sa présence.

Cette façon d'agir suscite chez les victimes une prise de conscience sur le fait que leur dossier est pris en considération et que l'action de la police ne s'est pas arrêtée à une simple audition sans aucun autre suivi.

## **ABSENCES PROLONGEES**

Durant les mois d'été, nos services de police, comme bien d'autres d'ailleurs, assurent, dans le cadre d'une campagne de prévention sur les absences prolongées, la surveillance des habitations de nos citoyens partis en vacances. Dans ce concept, l'Inspecteur de quartier est bien évidemment impliqué car il serait inconcevable qu'il ignore l'absence prolongée d'un des habitants de son secteur et qu'il n'assure aucune surveillance sporadique de l'immeuble. Ce concept est actuellement largement étendu durant toute l'année et ne concerne pas seulement les départs en vacances.

Comme dernière tâche, je citerai que je ne vois pas d'un mauvais œil qu'un policier de quartier fasse partie d'un comité de quartier. Si tel n'est pas le cas, il se doit de contacter régulièrement les responsables de ce comité et s'intéresser à leurs initiatives.

## **QUELS SONT LES CRITERES D'ORGANISATION ?**

Parmi les nombreux points, relevons les suivants :

- l'Inspecteur doit être visible. Il est indispensable qu'il soit en uniforme et qu'il se déplace à pied ou éventuellement à vélo ou en cyclomoteur.
- il détient une radio portative afin d'être contacté sans délai et surtout de pouvoir informer le central de toute anomalie ou incident. Cet outil est impératif pour assurer sa sécurité et en outre, il lui permet des contacts fréquents avec des collègues susceptibles de le conseiller si nécessaire.
- l'Inspecteur dispose du temps utile pour accomplir les tâches décrites ci-avant.

J'insiste sur la nécessité de le décharger au maximum du travail administratif et judiciaire et de ne le rappeler pour assister d'autres services que dans des circonstances exceptionnelles.

- il doit posséder une certaine liberté dans l'organisation de son travail pour définir les priorités et mettre l'accent sur certaines activités. Il doit pouvoir prendre des initiatives et disposer d'une large marge de manœuvre pour appréhender les problèmes.

C'est une relation de confiance qui doit exister entre l'Inspecteur et sa hiérarchie. Accorder une liberté dans l'organisation ne signifie pas isoler l'Inspecteur de quartier du reste du système policier.

Le suivi du travail de l'Inspecteur de quartier par le Commissaire de Police local ou son adjoint s'articule autour d'un briefing journalier et la confection de rapports d'activités. Le tout ponctué par des conseils et des encouragements à son égard qui sont tout aussi indispensables pour l'efficacité de sa mission.

- le travail du policier de quartier doit être défini dans l'ensemble des tâches de police, comme un maillon important, car la collaboration entre les différents services est indispensable pour assurer la circulation de l'information.

- l'Inspecteur de quartier doit impérativement prendre connaissance, et ce de façon journalière, des événements survenus sur le territoire communal mais surtout, il doit être informé de tout ce qui se passe dans son quartier quand il n'y est pas. Pour ce faire, la cartographie criminelle qui reprend les faits criminogènes constatés par la section d'intervention, doit lui parvenir régulièrement.

Il doit également être tenu au courant des conséquences de ses interventions ; c'est là un maillon de sa motivation.

Connaître l'issue d'un dossier qu'il a partiellement traité et auquel il a participé, en fonction notamment des informations qu'il a livrées, est capital.

- la commune est divisée en quartiers selon différents critères qui sont liés :

- à la densité de la population ;
- au degré de criminalité ;
- au type de population ;
- au caractère résidentiel ou commercial.

L'étendue d'un quartier varie selon les problèmes existants. Plus ils sont nombreux et complexes, plus le quartier sera bien évidemment petit. De ce fait, il est très difficile de fixer un nombre de rues. Toutefois, il semble correct de dire qu'un quartier doit comprendre en moyenne entre 2.500 et 3.000 habitants. Le seuil des 3.000 personnes me paraît être un maximum.

- l'Inspecteur de quartier travaille selon un horaire fixe la semaine avec l'obligation d'assurer de temps en temps un service de soirée notamment pour rencontrer les citoyens qui ne peuvent être contactés durant la journée (travailleurs, étudiants). Du travail proactif sera accompli à cette occasion.

- la distribution dans chaque quartier de cartes de visite reprenant le nom et la photographie de l'Inspecteur de quartier est de rigueur. Les heures auxquelles il

est contactable au bureau ainsi que les références téléphoniques figureront bien évidemment sur ce document.

- la réimplantation dans les grandes agglomérations, et notamment dans les quartiers à problèmes ou défavorisés, de commissariats de « quartier » qui sont beaucoup plus accessibles pour la population locale est une excellente initiative.

- l'Inspecteur de quartier doit être affecté en permanence au même secteur. Ceci est nécessaire pour développer et entretenir une relation de confiance avec la population mais également permettre au policier une bonne connaissance de la zone. Il faut plus d'une année pour commencer à maîtriser un quartier. Je me pose la question de savoir s'il est un jour possible de le maîtriser d'une façon optimale.



## CONCLUSION

La fonction d'Inspecteur de quartier implique des contacts privilégiés avec les particuliers, les commerçants, les concierges, les responsables d'immeubles, les responsables de sécurité, les sociétés commerciales, le personnel communal occupé sur la voie publique, les directeurs d'école, les assistants sociaux ainsi qu'une collaboration avec les autres services de police.

Déchargeons l'Inspecteur de quartier de ce surcroît de travail administratif et judiciaire. Rendons-le plus disponible. Il pourra ainsi réagir et anticiper les événements en dialoguant avec le citoyen pour mieux comprendre ses besoins et ses attentes.

La fonction de l'agent de quartier est un des maillons indispensables d'une bonne police de l'an 2000. C'est un outil précieux tant pour la population que pour la police elle-même.

La population se révèle très satisfaite de la fonction d'Inspecteur de quartier. Elle apprécie en fait quelqu'un d'intégré à son entourage qui écoute ses doléances et apporte des solutions concrètes ; en sachant doser son comportement de souplesse et de fermeté.

La police obtient par l'Inspecteur de quartier un ensemble de renseignements de toute première main sur les spécificités et les problèmes d'un quartier.

L'Inspecteur de quartier décharge les autres services en résolvant, à la base, de petits conflits. Et surtout, il permet de multiplier les contacts entre la population et la police.

En conclusion, je dirais que l'Inspecteur de quartier est le pion d'une police qui se targue d'être une police de proximité.

Ce policier de base incontesté, de par une présence optimale dans son quartier et la parfaite connaissance de ce dernier, contribuera fortement à la diminution du taux de la criminalité en général, des vols en particulier ainsi que des autres dangers inhérents au trafic routier.

Mais il appartient aussi à la population de se montrer prudente et de prendre un minimum de mesures nécessaires afin d'enrayer les risques d'être un jour victime. La prévention n'est-elle pas l'affaire de tous ?

**ECOUTER, DIALOGUER, SERVIR et PROTEGER**

Sont à mon sens les maîtres mots d'une bonne police.